

Annnonce préalable de l'offre publique d'acquisition de
AEVIS VICTORIA SA, Fribourg, Suisse
pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de
CHF 1.30 chacune en mains du public de
LifeWatch SA, Zoug, Suisse

AEVIS VICTORIA SA, Fribourg, Suisse ("**AEVIS**" ou l'"**Offrant**"), envisage de présenter, vraisemblablement le 20 février 2017, une offre publique d'acquisition au sens des articles 125 ss. de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés, portant sur toutes les actions nominatives de LifeWatch SA ("**LifeWatch**") d'une valeur nominale de CHF 1.30 chacune (les "**Actions LifeWatch**") en mains du public (l'"**Offre**").

Contexte de l'Offre

LifeWatch est une société anonyme dont le siège est à Zoug, en Suisse, et dont les actions sont cotées au SIX Swiss Exchange. La société développe et fournit des solutions médicales et des services de contrôle de télédiagnostique sur le marché de la santé digitale.

AEVIS est une société anonyme dont le siège est à Fribourg, en Suisse, et dont les actions sont cotées au SIX Swiss Exchange. L'Offrant investit dans les services à la personne, le *healthcare*, l'hôtellerie, les sciences de la vie et le *lifestyle*. AEVIS détient notamment le deuxième groupe de cliniques privées en Suisse qui est présent dans les trois régions linguistiques, un important portefeuille immobilier lié au domaine de la santé, une division dédiée à la télémédecine en Suisse et à l'étranger ainsi qu'un groupe actif dans l'hôtellerie de luxe. L'Offrant est géré dans une perspective de développement sur le long terme.

Depuis 2011, AEVIS est contrôlée directement et indirectement par ses actionnaires de référence Antoine Hubert et son épouse Géraldine Hubert-Reynard, ainsi que Michel Reybier, qui sont liés par une convention d'actionnaires.

Antoine Hubert est un entrepreneur suisse domicilié à Lens, en Suisse. Il est administrateur délégué d'AEVIS et membre du conseil d'administration de LifeWatch. Géraldine Reynard-Hubert, également domiciliée à Lens, en Suisse, participe à la plupart des entreprises et des investissements familiaux. Michel Reybier est domicilié à Coppet, en Suisse. Il est fondateur et propriétaire du groupe hôtelier La Réserve et co-fondateur et actionnaire de Mama Shelter Hotels.

A la date de cette annonce, AEVIS et ses actionnaires de référence détiennent 2'216'267 Actions LifeWatch, soit 11.99 pour cent du capital et des droits de vote de LifeWatch.

L'Offrant et les personnes qui agissent de concert avec lui considèrent que le secteur de la télémédecine, et notamment le télédiagnostic, ont un potentiel considérable de développement, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, où LifeWatch génère l'essentiel de son chiffre d'affaires. AEVIS entend poursuivre la stratégie de croissance de LifeWatch. AEVIS est convaincue que LifeWatch bénéficiera du soutien d'un actionnaire de référence ayant une implantation forte dans le secteur des soins de santé et pouvant apporter une vision sur le long-terme ainsi que les moyens financiers nécessaires. Avec l'intégration de LifeWatch, AEVIS vise à développer et intensifier sa présence dans le secteur de la santé et plus particulièrement de la télémédecine.

AEVIS ayant acquis des actions représentant plus de 10 pour cent du capital-actions de LifeWatch contre paiement en espèces au cours des 12 mois qui ont précédé cette annonce préalable d'offre, elle propose aux actionnaires de LifeWatch, conformément aux règles suisses en matière d'offres publiques d'acquisition, une alternative en espèces d'un montant correspondant au prix le plus élevé qu'elle ou les personnes agissant de concert avec elle ont payé pendant cette période de 12 mois pour des titres de participation de LifeWatch, à savoir CHF 10.00 par Action LifeWatch.

Termes principaux de l'Offre

Il est prévu que les termes principaux de l'Offre soient les suivants:

Objet de l'Offre L'Offre portera sur l'ensemble des Actions LifeWatch en mains du public émises à la date de cette annonce préalable ainsi que sur les Actions LifeWatch qui pourraient être émises jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation de l'Offre. L'Offre ne portera pas sur les Actions LifeWatch détenues par LifeWatch elle-même ou par l'une de ses filiales directes ou indirectes.

Rapport d'Echange / Prix Offert Il est prévu qu'AEVIS offre, pour chaque Action LifeWatch:

(a) **0.1818 action nominative d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune** (les "Actions AEVIS") ("Offre d'Echange").

ou, au choix des détenteurs d'Actions LifeWatch,

(b) **CHF 10.00 net en espèces** ("Alternative en Espèces").

Au cours de clôture des Actions AEVIS du 23 janvier 2017, l'Offre d'Echange valorise chacune des Actions LifeWatch à CHF 11.85. Cela représente une prime de 19.1 pour cent par rapport au cours de clôture de l'Action LifeWatch du 23 janvier 2017, qui était de CHF 9.95, ainsi que par rapport au cours moyen des Actions LifeWatch au SIX Swiss Exchange calculé en fonction de la pondération des volumes pendant les 60 derniers jours de bourse ayant précédé la date de cette annonce préalable, qui était également de CHF 9.95.

Il ne sera pas émis de fractions d'Actions AEVIS dans le cadre de l'Offre

d'Echange. Les fractions auxquelles un actionnaire de LifeWatch ayant accepté l'Offre d'Echange pourrait avoir droit seront agrégées. Si une fraction d'Action AEVIS doit encore être remise à la suite de cette agrégation, le nombre d'Actions AEVIS devant être remis dans le cadre de l'Offre d'Echange sera arrondi au premier nombre entier inférieur. Le montant correspondant à la fraction d'Action AEVIS sera réglé en espèces. Ce montant sera déterminé en multipliant le cours moyen des Actions AEVIS au SIX Swiss Exchange, calculé en fonction de la pondération des volumes le dernier jour du délai supplémentaire d'acceptation, par la fraction d'Action AEVIS que l'actionnaire concerné est en droit de recevoir.

Le rapport d'échange et/ou le montant de l'Alternative en Espèces seront réduits du montant brut de tout événement dilutif concernant les Actions LifeWatch survenant jusqu'à l'exécution de l'Offre, notamment en cas de paiement de dividende, d'augmentation de capital à un prix par action inférieur à la valeur de l'Offre d'Echange (s'agissant de l'Offre d'Echange) ou du montant de l'Alternative en Espèces (s'agissant de l'Alternative en Espèces), de remboursement de capital, de vente d'Actions LifeWatch par LifeWatch en dessous de la valeur de l'Offre d'Echange (s'agissant de l'Offre d'Echange) ou de l'Alternative en Espèces (s'agissant de l'Alternative en Espèces), d'émission, d'attribution ou d'exercice de droits de conversion ou d'option ou d'octroi de droits de souscription préférentiel doté d'une valeur intrinsèque portant sur des Actions LifeWatch, de même qu'en cas d'aliénation d'actifs de LifeWatch à un prix inférieur à leur valeur de marché ou d'acquisition d'actifs par LifeWatch à un prix supérieur à leur valeur de marché.

Période d'Offre

Le prospectus d'Offre sera vraisemblablement publié le 20 février 2017. Après l'expiration du délai de carence de 10 jours de bourse, l'Offre pourra être acceptée pendant 20 jours de bourse, c'est-à-dire en principe du 7 mars 2017 au 3 avril 2017, à 16h00, heure avancée d'Europe centrale (HAEC) (la "**Période d'Offre**"). L'Offrant se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre une ou plusieurs fois. Une prolongation de la Période d'Offre au-delà de 40 jours de bourse requiert l'accord de la Commission des offres publiques d'acquisition (la "**COPA**"). Si l'Offre aboutit, elle sera ouverte à l'acceptation pendant un délai supplémentaire de 10 jours de bourse.

Conditions

Il est prévu que l'Offre soit soumise aux conditions suivantes:

- (a) A l'échéance de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), l'Offrant a reçu des déclarations d'acceptation portant sur un nombre d'Actions LifeWatch qui, additionnées aux Actions LifeWatch détenues par l'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui, représentent au moins 67 pour cent de toutes les Actions LifeWatch émises à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée).
- (b) Aucun évènement n'est survenu ou n'a été rendu public qui, individuellement ou en conjonction avec d'autres événements, de l'avis d'une société de révision ou d'une banque d'investissement de renommée internationale mandatée par l'Offrant, est susceptible d'avoir pour LifeWatch l'un des effets suivants:
 - (i) une baisse du chiffre d'affaires annuel consolidé d'un montant de USD 4'431'400 (correspondant à 5 pour cent du chiffre d'affaires consolidé de LifeWatch pour l'exercice 2015) ou davantage; ou
 - (ii) une réduction des fonds propres consolidés d'un montant de USD 1'588'600 (correspondant à 10 pour cent des fonds propres consolidés de LifeWatch au 30 juin 2016) ou davantage.
- (c) Le conseil d'administration de LifeWatch a décidé d'inscrire l'Offrant ou, le cas échéant, une personne agissant de concert avec l'Offrant au registre des actions de LifeWatch en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour toutes les Actions LifeWatch acquises ou devant être acquises par l'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant en relation avec l'Offre.
- (d) L'assemblée générale de LifeWatch n'a pas approuvé ou décidé de distribution de dividende ou de réduction de capital, d'acquisition, de scission ou d'autres dispositions d'actifs portant, individuellement ou collectivement, sur une valeur ou un prix égal ou supérieur à USD 7'631'700 (correspondant à 10 pour cent du bilan consolidé de LifeWatch au 30 juin 2016) ou de fusion, augmentation du capital ordinaire, autorisée ou conditionnelle, ou encore de restriction statutaire à l'exercice du droit de vote de LifeWatch.

- (e) Depuis le 30 juin 2016, à l'exception des obligations qui ont été rendues publiques avant cette annonce préalable d'Offre ou qui sont en relation avec l'Offre ou son exécution, LifeWatch ainsi que ses filiales directes et indirectes ne se sont pas engagées à acquérir ou à aliéner des actifs, à accepter des fonds étrangers ou à en rembourser des dettes, pour une valeur égale ou supérieure à USD 7'631'700 (correspondant à 10 pour cent du bilan consolidé de LifeWatch au 30 juin 2016).
- (f) L'augmentation de capital d'AEVIS nécessaire à l'exécution de l'Offre, sur la base du capital autorisé de la société, a été valablement inscrite au registre du commerce du Canton de Fribourg, respectivement, pour le cas où l'Offre serait prolongée par l'Offrant aux conditions prévues ci-dessous et que l'autorisation accordée au conseil d'administration d'AEVIS d'augmenter le capital d'AEVIS venait par conséquent à expirer avant l'exécution de l'Offre, l'assemblée générale d'AEVIS a autorisé le conseil d'administration d'AEVIS à augmenter le capital d'AEVIS dans la mesure nécessaire à l'exécution de l'Offre et la modification correspondante des statuts d'AEVIS ainsi que l'augmentation de capital d'AEVIS nécessaire à l'exécution de l'Offre sur la base de ce capital autorisé ont été valablement inscrites au registre du commerce du Canton de Fribourg.
- (g) SIX Swiss Exchange a autorisé la cotation des Actions AEVIS à émettre dans le cadre de l'Offre d'Echange.
- (h) Aucun jugement, décision ou autre injonction d'une autorité interdisant ou déclarant illégale l'Offre ou son exécution n'ont été rendu.

L'Offrant se réserve le droit de renoncer, en tout ou partie, à une ou à plusieurs des conditions énumérées ci-dessus.

Les conditions (a) et (b) valent jusqu'à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée). Les autres conditions valent jusqu'à l'exécution de l'Offre ou, dans la mesure où elles concernent une prise de décision de l'assemblée générale, jusqu'à l'assemblée générale durant laquelle l'objet en question sera décidé.

Si la condition (a) ou la condition (b) n'est pas réalisée à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée) et que l'Offrant n'y a pas renoncé, l'Offre sera considérée comme n'ayant pas abouti.

Si l'une des conditions (c) à (h) n'est pas réalisée et que l'Offrant n'y a pas renoncé avant l'exécution de l'Offre, l'Offrant pourra déclarer que l'Offre n'a pas abouti ou en reporter l'exécution pour une période de quatre mois au plus après l'expiration du délai supplémentaire d'acceptation (la "**Prolongation**"). Pendant la Prolongation, l'Offre demeurera soumise aux conditions (c) à (h) aussi longtemps que, et dans la mesure où, ces conditions ne sont pas satisfaites et que l'Offrant n'y a pas renoncé. A moins que l'Offrant sollicite un report supplémentaire de l'exécution de l'Offre et que la COPA approuve un tel report supplémentaire, l'Offrant déclarera l'Offre comme n'ayant pas abouti si l'une ou l'autre des conditions (c) à (h) n'est pas réalisée et qu'il n'y a pas été renoncé à l'échéance de la Prolongation.

Restrictions à l'Offre

En général

L'Offre mentionnée dans cette annonce préalable ne sera faite ni directement ni indirectement dans un Etat ou une juridiction dans lequel/laquelle une telle Offre serait illicite ou contreviendrait de toute autre manière aux lois ou réglementations en vigueur ou qui exigerait de la part de l'Offrant une modification des termes ou des conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit ou la formulation d'une requête ou la réalisation de démarches supplémentaires auprès d'autorités gouvernementales, d'autorégulation ou d'autres organes en relation avec l'Offre. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre ne doit pas être distribuée ou envoyée dans de tels Etats ou dans de telles juridictions. Cette documentation ne doit pas non plus être utilisée pour solliciter l'acquisition de titres de participation de LifeWatch de personnes domiciliées ou ayant leur siège dans de tels Etats ou dans de telles juridictions.

United States of America

The public tender offer described in this pre-announcement will not be made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This pre-announcement and any other offering materials with respect to the public tender offer described in this pre-announcement may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of LifeWatch from anyone in the United States of America. The Offeror is not soliciting the tender of securities of LifeWatch by any holder of such securities in the United States of America. Securities of LifeWatch will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any

purported acceptance of the offer that the Offeror or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. The Offeror reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful.

The securities to be issued pursuant to the public tender offer described in this pre-announcement have not been and will not be registered under the U.S. Securities Act of 1933, as amended (the "**U.S. Securities Act**"), nor under any law of any state of the United States of America, and may not be offered, sold, resold, or delivered, directly or indirectly, in or into the United States of America, except pursuant to an exemption from the registration requirements of the U.S. Securities Act and the applicable state securities laws. Neither this preannouncement nor the public tender offer described in this pre-announcement does constitute an offer to sell or the solicitation of an offer to buy any securities in the United States of America or in any other jurisdiction in which such an offer or solicitation would be unlawful. Securities may not be offered or sold in the United States of America absent registration or an exemption from registration. AEVIS will not register or make a public offer of its securities, or otherwise conduct the public tender offer, in the United States of America.

**United
Kingdom**

This communication is directed only at persons in the U.K. who (i) have professional experience in matters relating to investments, (ii) are persons falling within article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc") of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 or (iii) to whom it may otherwise lawfully be communicated (all such persons together being referred to as "relevant persons"). This communication must not be acted on or relied on by persons who are not relevant persons. Any investment or investment activity to which this communication relates is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

**Australia, Canada,
Japan**

The public tender offer described in this pre-announcement is not addressed to shareholders of LifeWatch whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan, and such shareholders may not accept the offer.

**European Economic
Area**

The public tender offer described in this pre-announcement (the "Offer") is only being made within the European Economic Area ("EEA") pursuant to an exemption under Directive 2003/71/EC (as amended and together with any applicable adopting or amending measures in any relevant member state (as defined below), the "Prospectus Directive"), as implemented in each member state of the EEA (each a "relevant member state"), from the requirement to publish a prospectus that has been approved by the competent authority in that relevant member state and published in

accordance with the Prospectus Directive as implemented in that relevant member state or, where appropriate, approved in another relevant member state and notified to the competent authority in that relevant member state, all in accordance with the Prospectus Directive. Accordingly, in the EEA, the Offer and documents or other materials in relation to the Offer and the shares in AEVIS (the "Offeror Shares") are only addressed to, and are only directed at, (i) qualified investors ("qualified investors") in the relevant member state within the meaning of Article 2(1)(e) of the Prospectus Directive, as adopted in the relevant member state, and (ii) persons who hold, and will tender, the equivalent of at least EUR 100,000 worth of shares in LifeWatch (the "Target Shares") in exchange for the receipt of Offeror Shares (collectively, "permitted participants"). This pre-announcement and the documents and other materials in relation to the Offer may not be acted or relied upon by persons in the EEA who are not permitted participants, and each shareholder of LifeWatch seeking to participate in the Offer that is resident in the EEA will be deemed to have represented and agreed that it is a qualified investor or that it is tendering the equivalent of EUR 100,000 worth of Target Shares in exchange of Offeror Shares.

Informations

Il est prévu que des informations complémentaires sur l'Offre soient publiées par voie électronique dans le même média.

Cette annonce préalable ainsi que les autres documents concernant l'Offre pourront être consultés à l'adresse <http://www.aevis.com/websites/aevis/French/3700/autres-informations.html>.

UBS SA et N M Rothschild & Sons Limited ont été mandatés en qualité de conseillers financiers. UBS SA a en outre été mandaté en qualité de représentant chargé de l'exécution de l'Offre.

Numéro de valeur/ISIN:

	Numéro de valeur	ISIN	Symbole
Actions nominatives de LifeWatch SA	1'281'545	CH0012815459	LIFE
Actions nominatives de AEVIS VICTORIA SA	1'248'819	CH0012488190	AEVS

Lieu et date: Fribourg, le 24 janvier 2017

Conseillers financiers

UBS SA et N M Rothschild & Sons Limited

Banque chargée de l'exécution technique

UBS SA

